

il n'y a aucune raison de penser qu'elle pouvait être tellement différente de celles recueillies plus tard par d'autres chercheurs.

Cela dit, on eût aimé que, parfaitement authentique, ou plus ou moins interpolée, la pièce du *Barzaz-Breiz* se montrât à la hauteur de cette *Lénorc* qui, étant l'un des chefs-d'œuvre de la poésie allemande, jouit à ce titre d'une réputation universelle, tandis que *Le Frère de Lait* ne semble point avoir retenu l'attention des auteurs d'anthologies.

Bibliographie du FRERE de LAIT.

- S. Albin. *Ballades et Chants populaires de l'Allemagne*, 1841, pp. 200-205.
 A. Loève-Veimars. *Ballades, Légendes et Chants populaires de l'Angleterre et de l'Ecosse*, 1825, p. 22.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, pp. 267-274; t. II, pp. 164-173.
 L. Herrien et M. Duhamel. *Chansons du Pays de Vannes*, pp. 166-167 : *Er Vugulez deved*.

§ XI. Le CLERC de ROHAN (pp. 173-183).

On a encore ici affaire à une pièce dont des versions variées existent dans d'autres recueils, du moins en ce qui concerne une partie de son contenu. C'est peut-être le type le plus achevé d'un chant refaçonné de bout en bout et rendu presque méconnaissable par rapport aux fragments qui l'ont inspiré.

Ce chant parut d'abord sous le titre de *Jeanne de Rohan* dans la *Bretagne ancienne et moderne* de Pitre-Chevalier. C'est à propos de lui que l'Argument du t. I, dans l'édition de 1845 du *Barzaz-Breiz* (p. 284), fait savoir que M^{me} de La Villemarqué aurait en réalité commencé sa carrière de collectrice, âgée de quatre ans (v. plus haut, Chap. 3).

Le Clerc de Rohan, présenté comme datant de la Croisade de 1239, est relatif aux malheurs d'une certaine Jeanne de Rohan, fille d'Alain, cinquième du nom, et d'Aliénor de Porhoët, qui aurait épousé en 1236 Mathieu de Beauvau, cométable de Naples. (1)

(1) *Alain V* de Rohan, mort en 1232, eut bien une fille *Jeanne*, mais elle épousa un *Mathieu de Preuilly*, et non de Beauvau. L'édit. de 1845 (t. I, p. 285) donnait pour père à Jeanne de Rohan *Alain VI*, époux d'*Isabelle de Léon*, mort en 1304.

Le *Dictionnaire de la Noblesse* (t. II, 1776), à l'article *Beauvau* mentionne bien, de son côté, un *Mathieu*, sénéchal d'Anjou, époux d'une *Jeanne de Rohan* dont je n'ai pu établir l'ascendance; mais ici la chronologie s'oppose formellement à l'identification de ces personnages avec ceux de la ballade. En effet, *Mathieu de Beauvau* vivait encore en 1281; il eut de sa femme trois enfants et fut enterré auprès d'elle au couvent des Cordeliers d'Angers. Or, le drame relaté dans *Le Clerc de Rohan* se serait déroulé en 1241...

Aucune des indications fournies dans les deux Arguments n'est donc valable ni pour l'un ni pour l'autre des deux personnages.

Le seigneur étant parti sous la bannière de Pierre Mauclerc trois ans après son mariage, aurait confié sa femme et son fils aux soins d'un cousin de la dame : le « clerc » qui donne son titre à la pièce. Livrant bientôt le siège à la vertu de sa cousine, et s'étant vu rabrouer, ce personnage écrit au mari différentes lettres mensongères, pousse la scélératesse jusqu'à égorger l'enfant de l'héroïne avant d'annoncer au père que le bébé a été dévoré par une truie, alors que la châtelaine était au bal en compagnie d'un meunier galant (1). Fou de colère, le seigneur de Beauvau regagne ses terres, transperce de son épée le clerc qui s'est si mal acquitté de ses devoirs, puis sa femme, qui, cependant, avait repoussé toutes les avances du félon. La fin du chant, est, elle aussi, dans une note romantique digne de celle du *Frère de lait* :

— « Seigneur prêtre, qu'avez-vous vu au cimetière, à la clarté de la lune et des étoiles ?

— « J'ai vu une dame vêtue de blanc, assise sur une tombe nouvelle, un bel enfant assis sur ses genoux, portant une blessure au cœur; à sa droite un lévrier fauve, un coursier blanc à sa gauche; le premier la gorge coupée, le second le poitrail percé; et ils allongeaient la tête, et ils léchaient ses mains douces.

Et elle les caressait l'un après l'autre en souriant, et l'enfant, comme s'il eût été jaloux, caressait lui-même sa mère;

Tant que la lune se coucha; et je ne vis plus rien.

Mais j'entendis le rossignol de nuit chanter le chant du paradis. »

L'histoire de cette pièce, l'une des mieux étoffées du recueil, est peut-être la plus curieuse de toutes celles qui concernent les textes retravaillés. Dans son cas particulier, les preuves de démarquage sont tellement indiscutables qu'il est impossible d'en contester la valeur sans nier l'évidence même.

Différentes collections offrent des plaintes intitulées : *Markizez Dégangé* ou *Dugangé* (*Gwerziou*, t. I, trois versions), *Ar varqizez de Grangé* (Manuscrits Lédan, t. IV), *Markizez Du Gangé* (MMss. de Penguern, t. III). Que la pièce dont disposa La Villemarqué avant d'introduire *Le Clerc de Rohan* dans la réédition de son recueil, en 1845, fût une version toute proche de l'une ou de l'autre de celles recueillies sous l'un de ces derniers titres, le doute n'est point permis à cet égard; car celle du *Barzaz* contient une trentaine de vers qui lui sont communs par l'expression ou l'esprit avec les versions

(1) Ces détails manquent dans les versions dont il est parlé plus bas; mais la Villemarqué a dû, pour les introduire dans la sienne, s'inspirer d'un thème populaire en prose : Luzel a publié dans les *Légendes chrétiennes de Basse-Bretagne* (t. II), la traduction d'un conte breton où l'on voit l'épouse du héros, jalouse de sa belle-sœur, faire tuer, comme dans *Le Clerc de Rohan*, le plus beau cheval, puis le petit chien du mari, et enfin plonger un poignard dans le cœur de son propre enfant, en accusant par lettre de ces méfaits sa parente détestée.

étrangères au recueil. Les situations y sont souvent les mêmes, mais non la finale, nous verrons pourquoi.

Or, leur archétype à toutes a été composé en breton d'après une complainte française répandue par le colportage ; et il offre ceci de particulier que le drame auquel il se rattache a fourni la matière d'une cause célèbre, non pas en Bretagne *mais dans le Languedoc*, et non pas au *XIII^e* siècle, *mais dans la seconde moitié du XVII^e*. Il est possible que l'auteur ou l'adaptateur, en breton, aient suivi fidèlement le texte français qu'ils avaient sous les yeux ; mais, en passant de bouche en bouche pendant près de deux siècles, leur œuvre a subi tant de transformations, ou plutôt de déformations, que les noms propres y sont rendus méconnaissables.

Il n'est, pour s'en rendre pleinement compte, que de confronter toutes les versions connues dans lesquelles se montre le nom de la marquise *Dégangé*, *Dugangé*, *Deग्रangé*, etc. avec l'*Histoire de la Marquise de Gange*, telle qu'on peut la lire dans le t. IV du recueil intitulé : *Causes célèbres et intéressantes (...)*, publié en 1775 à Amsterdam, par M. Gayot de Pitaval, avocat au Parlement de Paris, ou bien dans le t. II de l'*Abrégé des Causes célèbres et intéressantes*, du sieur P.F. Besdel, imprimé à Toulouse en 1785. On trouvera là tous les détails d'une affaire criminelle qui émut l'opinion en 1667 et eut son épilogue devant le Parlement de Toulouse.

Mariée une première fois à l'âge de treize ans à un marquis de Castellane, Mademoiselle de Rossan, devenue veuve, épousa en secondes noces le marquis de Gange, seigneur de Lanide, qui habitait avec ses deux frères un château situé au pied des Cévennes, à huit lieues de Montpellier. La jeune marquise était d'une beauté si remarquable qu'à la cour de Louis XIV, où elle se montra, on l'appela « la belle Provençale » et que le roi, l'ayant fait danser à plusieurs reprises pensa en faire sa favorite. Un magnifique portrait exécuté en Avignon par Pierre Mignard permet de juger sa grâce.

L'affection entre les époux s'étant relâchée au bout de quelques années, les deux frères du marquis, l'abbé et le chevalier de Gange, qui nourrissaient une passion coupable pour leur belle-sœur, crurent pouvoir briguer ses faveurs. Ils virent repousser leurs avances ; mais l'abbé, pour se venger, inventa sur le compte de la jeune femme maintes histoires scabreuses. Des scènes de ménage accompagnées de sévices de la part du mari furent le résultat de ces calomnies. Entre temps, par suite du décès de son aïeul, la marquise se trouva à la tête d'une immense fortune. Pendant une absence du châtelain, et de concert avec ce dernier, l'abbé suggéra à sa belle-sœur de rédiger un testament qui ferait du marquis son légataire, meilleur moyen, d'après le conseiller, de ramener la paix dans le ménage troublé. Ce testament obtenu par eux en mai 1667, le chevalier et l'abbé de Gange, désirant hâter les choses, donnèrent à choisir à la marquise entre le fer, le feu et le poison. Terrorisée, la pauvre femme choisit ce dernier et fut contrainte d'absorber une potion corrosive. Comme elle réussit à s'échapper à demi vêtue, alors que, sur sa demande, on allait lui

querir un confesseur, le chevalier la rattrapa chez des particuliers, et, pendant que l'abbé gardait la porte, lui porta cinq coups d'épée. Les deux scélérats s'enfuirent alors à l'étranger. Cependant, la marquise ne mourut qu'au bout de plusieurs jours sous les yeux de son mari, mandé en hâte à Avignon, et après avoir pardonné à ses assassins.

Sa mère, Madame de Rossan, n'en intenta pas moins au marquis de Gange et à ses complices un procès qui se déroula devant le Parlement de Toulouse et se termina par la confiscation des biens et le bannissement pour le marquis, tandis que ses frères étaient condamnés par contumace à être rompus vifs.

Si l'on rapproche tous ces faits historiques des différentes versions de la gwerz bretonne, on est frappé par l'altération et les interpolations qui s'y montrent. En ce qui concerne les seuls noms propres, *Rossan*, nom de la triste héroïne, y est devenu *Rohan*; et, de la meilleure foi du monde, La Villemarqué a pu croire que la pièce intéressait effectivement une « héritière » appartenant à la grande famille de ce nom. Le premier mari de la marquise a vu le sien transformé de Castellane en *Castellani*; celui de Gange lui-même est devenu *Déganvi* dans l'une des versions, et son additionnel « de Lanide » : *an I, Agni*, tandis que la ville de Montpellier devient tantôt *Pongleier*, tantôt *Landréguer* (Tréguier) !

On en aurait terminé avec cette pièce dont l'exégèse est si suggestive, s'il ne convenait d'indiquer une source littéraire inattendue pour la fin du *Clerc de Rohan*, fin dont aucune autre version n'offre rien d'approchant. P. 183, dans l'édition de 1867, les notes du chant ayant doublé en importance par rapport à celles des précédentes, il est fait mention d'une ballade slave qui présente un tableau poétique d'une frappante ressemblance avec celui qui montre l'héroïne au cimetière avec son enfant, son lévrier, son coursier blanc, tour à tour sacrifiés par la haine du clerc. Anatole Le Braz, qui a consacré aux sources de la pièce une étude très poussée dans les *Mélanges d'Arbois de Jubainville*, a retrouvé le texte de la ballade slave, traduite en français par M^{me} Elisa Voïart en 1834. Sans une référence du *Barzaz-Breiz* aux *Chants serviens* de Wuk et à leur traduction, on aurait pu s'interroger indéfiniment sur l'inspiration de l'épilogue; grâce à elle on constate que La Villemarqué, qui avait tenu, avant de mettre la dernière main à ses textes, à dépouiller le plus possible d'ouvrages ayant trait aux poésies populaires, connaissait admirablement l'art de la mosaïque littéraire. Il le pratiqua maintes fois lorsqu'il s'agissait pour lui d'ajouter quelques éléments colorés aux productions jugées trop pâles du peuple breton. Et, pour qu'on ne s'étonnât pas trop de certaines similitudes, il prenait à l'occasion soin d'aller au-devant de remarques indiscretes, à l'aide d'une simple observation :

« S'il n'y a point ici d'imitation, il y a certainement un admirable lien commun de poésie populaire » (p. 183)...

Bibliographie du CLERC de ROHAN.

- Manuscrits Lédan, t. IV, p. 310 : *Ar Varquizez de Grangé*.
 Pitre-Chevalier. *Bretagne ancienne et moderne*, pp. 320-322.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, pp. 500-530.
 Collection de Penguern, Biblioth. Nat., t. III, ff. 277-279.
 A. Le Braz. *L'Origine d'une Gwerz bretonne*, in *Mélanges d'Arbois de Jubainville*, pp. 111-128.
 Gayot de Pitaval. *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées (...)*, t. V, pp. 256-323.
 P.-F. Besdel. *Abrégé des causes célèbres (...)*, t. II.
 Gilbert. *Œuvres*, 1826, pp. 125-134 : *La Marquise de Gange à sa mère*.
 L. Le Guennee. *En Breiz-Izel autrefois*, p. 38.
 E. Ernault. *Études vannetaises*, pp. 51-52.
Fureteur breton, t. I, p. 117.

§ XII. *Les TROIS MOINES ROUGES* (pp. 184-189).

Cette pièce était, il va de soi, présentée dans les commentaires comme étant d'une composition antérieure à la dissolution de l'ordre du Temple, intervenue en 1312, et justifiée, aux dires de certains historiens, par des faits du même ordre que ceux relatés dans la ballade.

Il n'eût pas été extraordinaire d'entendre parler de « Moines rouges » (*Méneç'h ru*) dans d'authentiques gwerziou recueillis en plein XIX^e siècle, car le souvenir de cet ordre semble être resté dans la mémoire du peuple longtemps après que les cendres de ses membres eussent été jetées au vent. Seulement, les traditions les ont introduits là où ils n'avaient que faire ; aussi, bon nombre d'abbayes bretonnes sont considérées par les populations actuelles comme ayant appartenu aux Chevaliers du Temple. Les bonnes gens de Berrien et de La Feuillée, par exemple, croient que des « Moines rouges » se trouvaient encore à l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez (Finist.) jusqu'à ce que la Révolution vint consommer la ruine de cette communauté déjà bien décadente à la fin de l'ancien régime. Et pourtant, les occupants de cette vénérable maison furent de tout temps, depuis la réforme de saint Bernard, des religieux cisterciens dont l'habit blanc au scapulaire noir ne rappelait en rien la robe pourpre des Templiers.

Mais il n'est aucunement question d'eux dans les versions populaires des Manuscrits de Penguern, de M^{me} de Saint-Prix et des *Gwerziou*. Toutes parlent de « Jacobins » comme étant les auteurs du forfait mis par la pièce du *Barzaz-Breiz* sur le compte de moines relevant d'une commanderie située « aux portes de Quimper », et qui, en fait, n'a jamais existé (1).

(1) La Villemarqué fait à son sujet allusion, dans ses commentaires, à des ruines aujourd'hui complètement disparues, mais qui étaient encore assez importantes lorsque Flaubert les visita en 1845. Il s'agit des restes du manoir de Prat-an-Rouz, en Penhars, dont M. A. de Blois a établi le véritable caractère dans une note de l'article *Penhars*, au t. II du *Dictionnaire d'Ogée*, 2^e édit., p. 266.